

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/02/2022

Dossier complet le :

03/03/2022

N° d'enregistrement :

2022-5928

1. Intitulé du projet

Implantation d'un crématorium pour animaux de compagnie au sein de la zone artisanale de Beausoleil sur la commune de Vieillevigne (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PHOENIX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier Tanghe
Associé

RCS / SIRET

9 0 0 8 3 9 4 9 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. 48. Crématoriums (toute création ou extensions)	L'établissement sera soumis à autorisation au titre de la rubrique 2740 (incinération de cadavres d'animaux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et ne fera pas partie des cas d'établissements soumis à évaluation environnementale systématique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SARL PHOENIX projette la construction d'un crématorium pour animaux de compagnie au sein de la zone artisanale de Beausoleil sur la commune de Vieillevigne (44).

Les installations comprendront un bâtiment d'environ 370 m², un parking et des voiries d'environ 650 m², des espaces verts permettant la création du jardin du souvenir de 2 628 m².

L'établissement sera implanté sur les parcelles n°512p et n°671p de la section YO du cadastre de la commune de Vieillevigne représentant une emprise totale d'environ 3 648 m².

L'installation comprendra un unique four dit de "faible capacité" (< 50kg/h) dédiée aux animaux de compagnie (chiens, chats et NAC uniquement, hors équidés, bovins, ...).

4.2 Objectifs du projet

Chaque année en France, plus d'un million de propriétaires se trouvent confrontés à la perte de leur animal de compagnie. Pour faire face à cette situation plusieurs solutions s'offrent aux propriétaires pour la prise en charge du corps de leur animal.

Le projet de PHOENIX consiste à offrir à ces propriétaires une offre digne leur permettant d'accompagner leur animal de compagnie (chiens, chats et NAC) qui est aujourd'hui un membre de la famille à part entière. Le projet touchera des structures vétérinaires de Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Les capacités prévisionnelles de crémation visées par le projet sont d'environ 40 animaux par jour soit environ 10 000 animaux par an.

Le projet intégrera également une activité de transit et de regroupement des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés) en provenance des cabinets vétérinaires du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première étape des travaux consistera dans le terrassement du terrain d'implantation.

Les étapes suivantes seront :

- le terrassement du terrain non construit,
- la réalisation des fondations et des réseaux enterrés (énergies et fluides),
- la construction des structures du bâtiment (clos couvert),
- l'aménagement intérieur,
- les aménagements extérieurs : voiries, plantations...

Les travaux de construction sont prévus sur une durée d'environ 10 mois. La date prévisible d'ouverture du centre de crémation se situe vers septembre/octobre 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de crémation consistera en la réception des cadavres d'animaux, leur stockage au sein d'une chambre froide négative dans des housses étanches et en leur crémation au sein d'un local dédié comprenant un unique four composé de deux chambres de crémation. Les cendres seront ensuite conditionnées afin d'être soit restituées aux propriétaires qui le souhaitent et qui peuvent également les déposer au sein du jardin des souvenirs localisé au sein du site, soit évacuées vers une installation autorisée pour y être traitées. Un espace sera dédié à la vente de produits funéraires.

Les déchets d'activités de soin (DASRI) en provenance de cabinets vétérinaires seront stockés dans un local dédié, en attente d'être évacués vers une installation autorisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'implantation d'un crématorium pour animaux de compagnie sera soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- permis de construire déposé auprès de la mairie de Vieilleville (Code de l'Urbanisme),
- dossier d'autorisation environnementale unique au titre du Code de l'Environnement car les installations sont soumises à autorisation au titre de la rubrique 2740 de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise du projet :	3 648 m ²
- bâtiment :	370 m ²
- voiries et parking :	650 m ²
- espaces verts (dont le jardin du souvenir) :	2 628 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone artisanale de Beausoleil
Rue de Dion Bouton
44 116 Vieilleville

Parcelles cadastrales YO n° 512p et n° 671p

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 5 8' 13 "N Lat. 0 1° 2 4' 3 2 "O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est localisée à environ 7 km au Sud-Est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Aérodrome de Montaigu / Saint-Georges référencé 520616303
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Loire-Atlantique dispose d'un plan de prévention du bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires du réseau national approuvé par le préfet de Loire-Atlantique (3e échéance). Ce plan concerne notamment les zones situées à proximité de l'A83 qui est localisée à environ 3 km à l'Est du terrain du projet. Le terrain du projet n'est pas localisé dans les cartes de bruit identifiées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors des zones humides identifiées au sein du PLU communal approuvé en 2020.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont localisés à environ 20 km au Nord-Ouest du terrain du projet. Il s'agit des sites du même nom "Lac de Grand-Lieu" référencés FR5200625 pour la directive Habitats et FR5210008 pour la directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à environ 20 km au Nord-Ouest du site projeté, il s'agit du "Lac de Grandlieu".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'exploitation du crématorium entraînera une consommation d'eau pour les besoins du personnel, le nettoyage des locaux ainsi que les essais des matériels de lutte contre l'incendie. L'eau utilisée proviendra du réseau d'adduction en eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est localisé au sein de la zone artisanale de Beau Soleil. C'est actuellement un terrain agricole dans l'attente de son urbanisation. Sur le terrain est présent un arbre remarquable qui sera conservé et qui permettra de construire un jardin du souvenir. Il sera le centre d'intérêt majeur du projet. La haie localisée à l'Est du terrain répertorié comme principal corridor écologique sera également conservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est localisé au sein de la zone artisanale de Beau Soleil. C'est actuellement un terrain en attente de son urbanisation. Il est situé en zone UE du PLU de Vieilleville dont la vocation est d'accueillir des activités économiques telles que celle projetées par la SARL PHOENIX.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques induits par les crémations peuvent présenter des enjeux sanitaires. Ces rejets respecteront les valeurs limites fixées à l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique 2740 de la nomenclature des ICPE). Le stockage et la manipulation des cadavres d'animaux peuvent également présenter des risques sanitaires. Ils seront manipulés et conservés conformément aux dispositions de l'Annexe II du règlement (UE) n°142/2011. Les DASRI transitant sur le site peuvent présenter des risques sanitaires. Ils seront manipulés conformément à l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique 2718).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du crématorium entraînera un trafic quotidien supplémentaire d'environ 5 véhicules légers (employés + clients) sur les axes routiers du secteur. Le site est localisé au sein d'une zone artisanale spécialement dimensionnée à cet effet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'émissaire de rejet atmosphérique pourra être à l'origine d'émissions sonores. Le suivi des nuisances sonores dès le fonctionnement de l'installation permettra de s'assurer du respect des valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'émissaire de rejet atmosphérique ne sera pas à l'origine d'odeurs. Le stockage et la manipulation de cadavres d'animaux seront réalisés conformément aux dispositions de l'Annexe III du règlement (UE) n° 142/2011 : transport de cadavres d'animaux congelés dans des housses mortuaires étanches avec un véhicule isotherme en froid négatif et stockage sur site au maximum 48 h avant l'incinération au sein d'une chambre froide négative. Locaux fermés si inutilisés, locaux et matériels nettoyés et désinfectés quotidiennement, four équipé d'un épurateur par voie thermique.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des zones de circulation et des accès pendant les heures de fonctionnement de l'établissement et en période de faible luminosité. Cet éclairage répond à une exigence de sécurité et de confort du personnel et des visiteurs.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation sera à l'origine de rejets canalisés des gaz de combustion des crémations. Ces rejets respecteront les valeurs limites fixées à l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique 2740 de la nomenclature ICPE).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux usées sanitaires et des eaux de lavage des locaux et du matériels seront générées et rejoindront le réseau d'assainissement communal. Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront envoyées directement au réseau de la zone puis seront dirigées dans le bassin de rétention Est de la zone équipé en amont et en aval d'un séparateur d'hydrocarbures, puis elles seront rejetées dans le fossé de la RD 753 pour rejoindre l'Ognon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de nettoyage et de désinfection des locaux et du véhicule de collecte seront directement rejetées dans les éviers prévus après la fin de l'entretien et rejoindront le réseau d'assainissement collectif communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de l'établissement entraînera la production de déchets assimilables à des déchets ménagers. Les déchets à risques infectieux transitant sur le site seront évacués vers des installations autorisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain du projet est localisé en zone UE dans le PLU de Vieillevigne. La zone UE est destinée aux activités économiques.</p> <p>Le terrain est localisé au sein de la zone artisanale de Beau Soleil. Il est actuellement en culture en attente de son urbanisation.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures qui seront prises sont les suivantes :

- confinement d'éventuelles eaux d'extinction,
- maîtrise du risque incendie par la mise en place de parois coupe feu 120 minutes pour le local accueillant le four,
- programme de surveillance annuelle des émissions dans l'air pour contrôler le respect des valeurs limites fixées à l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique n°2740 de la nomenclature ICPE pour les gaz de combustion des crémations),
- stockage et manipulation des cadavres d'animaux conformes aux dispositions de l'Annexe III du règlement (UE) n°142/2011 : transport et stockage des cadavres d'animaux congelés au sein de housses mortuaires étanches et en chambre froide négative, temps de stockage des cadavres d'animaux limité à 48 h max, four de dernière génération équipé d'un épurateur par voie thermique, nettoyage et désinfection quotidien des locaux et matériels, locaux maintenus fermés si inutilisés,...
- manipulation des DASRI conforme à l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique n°2718),
- programme de surveillance des nuisances sonores afin de respecter des valeurs limites définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement pour les ICPE,
- Mise en valeur de l'arbre remarquable présent sur le terrain du site par la création d'un jardin du souvenir et maintien de la haie localisée en limite de propriété à l'Est du terrain.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures présentés au 6.4 permettant de limiter de manière notable les impacts du projet sur l'environnement, des caractéristiques de l'environnement (nature du terrain, faible sensibilité de l'environnement, axes de circulation avoisinants,...) et du projet (gestion des eaux, matériel de dernière génération,...) la construction du crématorium pour animaux de compagnie (faible capacité < 50 kg/h) ne semble pas devoir faire l'objet d'une étude d'impact.

De plus, le terrain du projet est localisé au sein de la zone artisanale Beausoleil, en zone UE dans le PLU communal destinée aux activités économiques et est éloigné de plus de 400 m des premières habitations.

Par ailleurs, le projet fera l'objet d'une demande autorisation environnementale unique et une étude d'incidence sera réalisée. Il devra également respecter les dispositions de l'arrêté du 6 juin 2018 (rubrique n°2740 de la nomenclature des ICPE).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vieilleville

le,

03/03/2022

Signature

ST LANGUE Rivier